



**PAYS D'ORTHE-ENVIRONNEMENT**  
81, Chemin du donjon 40300 PEYREHORADE  
**Association Agréée de Défense de l'Environnement**

Lettre aux adhérents n°38

Peyrehorade, vendredi 16 novembre 2012

## Un gazoduc d'inutilité publique !

Voici un extrait du **Plan Indicatif Pluriannuel gaz 2009-2020** que l'on peut trouver sur le site du ministère de l'écologie et du développement durable.

*« Les décisions d'investissement dans le secteur gazier appartiennent aux opérateurs. En ne prenant en compte que les investissements aujourd'hui décidés par les opérateurs, la France dispose de capacités d'acheminement suffisantes pour alimenter les consommateurs dans les conditions hivernales extrêmes réglementaires à savoir un hiver froid ou trois jours froids consécutifs tels qu'il s'en produit tous les cinquante ans.*

*La croissance de la demande en gaz naturel va connaître, entre 2006 et 2015, un infléchissement important par rapport à la décennie précédente »*

Alors pourquoi créer encore une autoroute du gaz ? La réponse se trouve aussi dans ce document : *« Le développement des interconnexions pourrait créer une demande additionnelle quant au développement des stockages en France. Ainsi, les stockages de TIGF\* pourraient par exemple être en partie utilisés par les fournisseurs espagnols, compte tenu des déficits de stockages qui existent actuellement au Sud des Pyrénées ».*

Quel intérêt pour les communes ?

Ce gazoduc bidirectionnel n'emmènera pas le gaz dans votre foyer !

La taxe IFER reversée aux communes sera dérisoire : 500€ par km/an, 1500€/an pour un poste de sectionnement, dont deux sont prévus à Cauneille et à Orthevielle (c'est là qu'ils dégazeront en cas de problème !)

*« Les investissements dans les infrastructures gazières présentent par nature un niveau de risque élevé, ces investissements étant sur le long terme, à forte intensité capitalistique et comportant des risques techniques importants »*

Pour installer son gazoduc TIGF\* demandera un arrêté d'autorisation de destruction d'espèces animales et végétales protégées et d'habitats d'espèces protégées. Mais ils « compenseront » (c'est le terme qu'ils emploient) en faisant un gros chèque pour favoriser la politique de sauvegarde des espèces protégées ...

Par contre pour la perte de valeur des terres sacrifiées aucune compensation pour les riverains !

Dans le pays d'Orthe l'équivalent de 32 terrains de rugby seront sacrifiés.

PO-E est contre, et nous l'avons déjà fait savoir :

Nous avons participé à trois des quatre réunions de présentation du projet organisées par TIGF à Mouguerre, Pomarez et Guiche (compte rendu <http://www.artere-adour-tigf.fr/>)

Le 1/11/12 lors de la réunion publique de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale, nous avons levé l'incohérence : comment une saignée de 22m de large ouverte sur 10 km peut être compatible avec la politique de préservation de la trame bleue et verte (voir carte au dos) prônée dans le document ??? Nous avons aussi demandé que le conseil communautaire de la CCPO émette un avis motivé sur ce projet (un courrier en ce sens sera aussi adressé aux maires d'Orthevielle, Peyrehorade, et Cauneille)

L'enquête publique aura lieu à l'automne 2013 et les Orthois devront s'exprimer ; car pour l'instant l'attitude désinvolte et le silence de nos élus ne nous laisse présager rien de bon.

Tous nos mails sont restés sans réponse, nous n'avons vu aucun élu du pays d'Orthe à ces réunions publiques.

-----

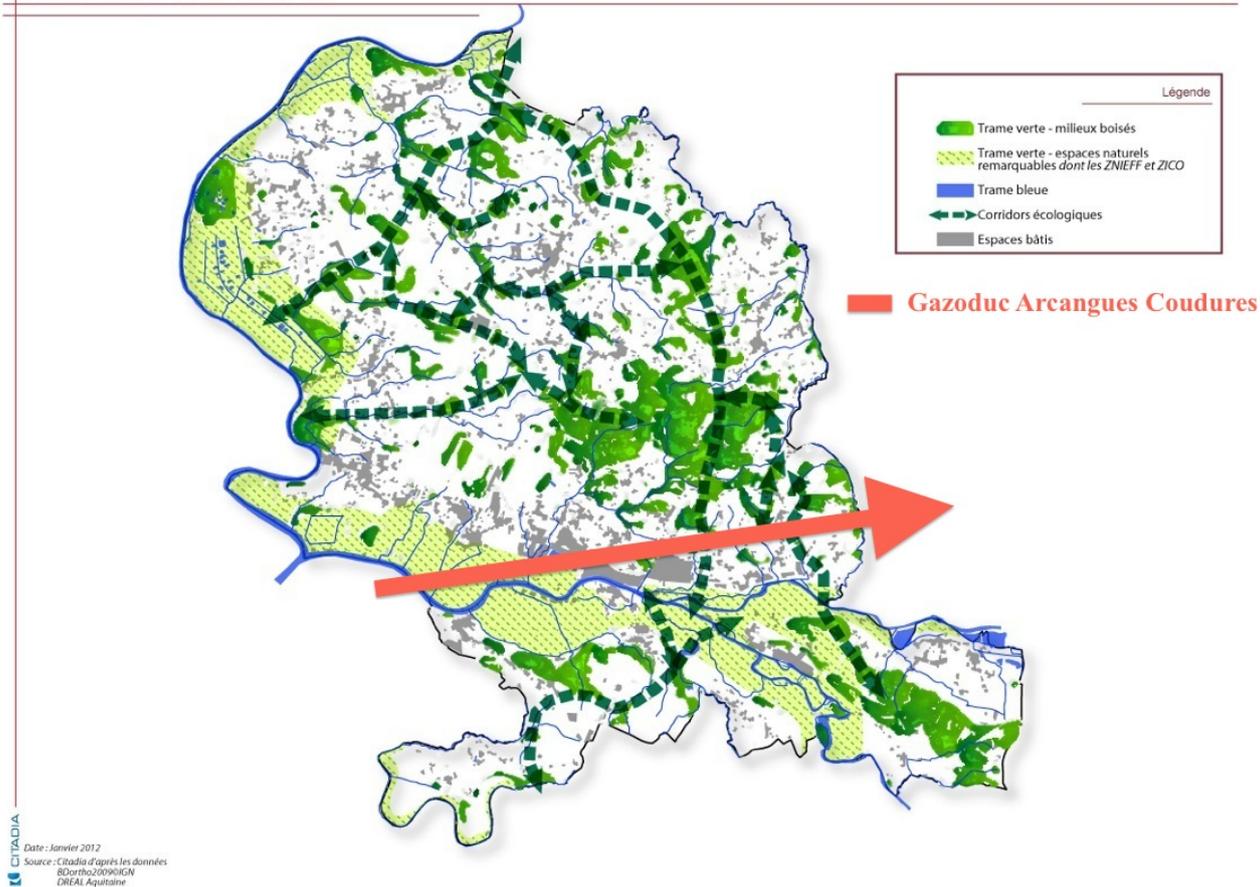
Suite à une réforme du 12 juillet 2011 de la loi concernant les associations agréées de défense de l'environnement, les agréments intercommunaux sont supprimés : PO-E perdra donc son agrément au 31 décembre 2013

Dura lex, sed lex !

Mais PO-E ne perdra jamais sa motivation (Je me demande même si en cette période, elle n'est pas décuplée)

Le Président Philippe CARRASCO

\*Transport Infrastructure Gaz France est la filiale transport du groupe Total, qui souhaite d'ailleurs s'en séparer.  
Les Salariés sont inquiets car les repreneurs potentiels ne sont pas tous très vertueux...



« L'usine à gaz » (nouvel extrait du PIP gaz)

*« L'ouverture à la concurrence des marchés européens et leur intégration signifient la sortie d'une situation de monopole où les développements d'infrastructures étaient davantage le fruit de l'histoire des négociations des contrats d'approvisionnement de long terme menées par des groupes intégrés auprès des producteurs. La séparation des activités d'infrastructure et de fourniture contribue ainsi à réduire la visibilité des acteurs, qui plus est dans un marché gazier en forte mutation. De nombreuses incertitudes portent aujourd'hui sur les attentes des expéditeurs et des fournisseurs quant au développement des infrastructures gazières. En outre, l'intégration des marchés gaziers et la mise en oeuvre de nouvelles stratégies d'approvisionnement pour les sociétés présentes à l'échelon européen sont susceptibles de modifier significativement les flux de gaz sur la plaque européenne (conduisant à augmenter ou au contraire à voir se réduire certains transits) et ce, avec peu de prévisibilité ».*

Lorsque PO-E conteste l'utilité de ce projet, TIGF se réfère à l'avis de la Commission de Régulation de l'Energie...

Extrait d'une proposition de loi présentée par le sénateur MARINI : <http://www.senat.fr/leg/pp105-285.html>

« Il ne semble pas satisfaisant que la régulation du marché de l'électricité et du gaz soit assurée, en France, par une **entité administrative** dont les moyens de fonctionnement **dépendent du pouvoir exécutif**. Ce mode de financement est, en quelque sorte, **la négation de l'indépendance et de l'autorité collégiale de la CRE**. »...

« **L'ouverture complète à la concurrence des marchés de l'énergie nécessite un régulateur fort, c'est-à-dire un régulateur indépendant, c'est-à-dire un régulateur qui dispose de ressources autonomes.** »

« Selon une étude réalisée par le Conseil européen des régulateurs du secteur de l'énergie, **14 des 25 régulateurs européens ne sont pas financés par une dotation budgétaire, mais par une contribution spécifique des acteurs du secteur de l'énergie.** »